

Seul le discours prononcé fait foi

LUXEMBOURG

Intervention de

Madame Françoise HETTO-GAASCH

Ministre de l'Égalité des chances du Grand-Duché de Luxembourg

55^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

New York, le 24 février 2011

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'aligne pleinement sur la déclaration de l'Union européenne.

En tant que Ministre de l'Égalité des Chances du Grand-Duché de Luxembourg, je suis particulièrement heureux de pouvoir prendre la parole devant vous aujourd'hui, en cette journée historique où sera lancé officiellement la nouvelle Entité de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU-Femmes.

La fusion de quatre organismes distincts n'est pas seulement à saluer car elle unit dorénavant à la fois les fonctions normatives et les activités opérationnelles de l'ONU, mais également et surtout, car elle nous sert d'exemple à tous, d'un partenariat marquant qui permettra une collaboration entre hommes et femmes, de symbole pour un rassemblement, une mise en commun des efforts de tous les acteurs, à leurs nouveaux respects, pour qu'une réelle égalité entre hommes et femmes devienne enfin une réalité.

Le Luxembourg approuve entièrement le programme de travail présenté par Madame Bacri, que je ne peux que vous remercier pour son rôle de Directrice exécutive d'ONU-Femmes, notamment pour les thèmes prioritaires choisis.

Au nom du gouvernement luxembourgeois, et en ligne avec notre engagement du 10 octobre 2015 en faveur de l'égalité hommes-femmes, je peux assurer notre plein soutien à ce programme ambitieux.

Nous devons nous en saisir de façon équitable et nous en occuper sous tous ces aspects : un partage équilibré et équitable des responsabilités entre hommes et femmes à tous les domaines de la vie va nécessairement de pair avec une répartition plus équitable des tâches dans la vie privée, mais aussi dans le monde du travail en général.

Dans ce contexte, il me tient tout particulièrement à cœur d'impliquer les hommes dans ces réflexions : les défis d'augmenter le taux d'emploi des femmes et d'améliorer la participation des femmes à la prise de décision économique et politique seront d'autant plus faciles à affronter que nous, les hommes, nous nous en occuperons également, en matière de conciliation entre travail et vie familiale.

Comme la stratégie d'ONU-Femmes le soulève à juste titre : l'égalité entre hommes et femmes n'est pas seulement une « affaire de femmes ».

Le thème prioritaire des travaux de la Commission de cette année est également celui de la mesure où je suis également ministre des Petites et moyennes entreprises.

Je défends évidemment l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi en tant que rassemblement menant vers la conciliation.

Je défends l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à l'emploi de manière d'autant plus rigoureuse que les femmes constituent un potentiel de talents et de compétences, dont nos économies ne peuvent pas se passer.

Dans le cadre de sa stratégie « Europe 2020 », l'Union européenne s'est fixée, entre autres,

- l'objectif d'atteindre 40% des jeunes diplômés et leurs études avec un diplôme universitaire et
- l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 75%...

Ces objectifs ne seront jamais atteints sans l'apport des femmes.

Face à ces ambitions, il ne faut cependant pas perdre de vue un aspect important : celui de la qualité du travail. Une ségrégation des hommes et des femmes doit absolument être évitée que ce soit dans l'éducation ou sur le marché du travail.

Monsieur le Président,

Le gouvernement luxembourgeois promeut activement la diversification des choix professionnels des filles et des garçons, le but étant d'attirer plus de garçons dans des professions du domaine social et de l'enseignement, et d'un autre côté, d'attirer plus de filles pour les métiers techniques et industriels.

En parallèle, nous devons veiller à faciliter l'intégration des femmes dans le marché du travail. Nous devons également veiller à améliorer les compétences dans nos entreprises, et cela vaut en particulier pour les femmes qui souhaitent poursuivre leurs carrières en cas de naissance d'un ou de plusieurs enfants.

Nous devons mettre en place un environnement favorable en ce qui concerne les conditions de travail pour garder dans l'emploi ces personnes expérimentées, avec des modèles flexibles, des modes d'organisation du travail, de nouvelles formes de travail, et des modes de garde d'enfants et de personnes dépendantes adaptés aux besoins, ne sont que quelques pistes à creuser dans ce contexte.

Les inégalités de salaire persistant entre hommes et femmes doivent être éliminées et l'accès des femmes à la prise de décision à tous les niveaux doit être promu.

Compétences et talents de femmes et des hommes sont complémentaires. Mixité et diversité des ressources humaines constituent un gain, un atout pour les entreprises. Non seulement en termes de responsabilité sociale mais également, comme le montrent les études scientifiques, en termes de résultats financiers.

Monsieur le Président,

La parité des sexes et l'autonomisation politique, économique et sociale de la femme n'est pas un fardeau, une lourdeur, mais un atout potentiel important.

C'est un message fondamental que nous nous devons de propager, et que je me permets de propager dans mon propre pays.

Il nous faut convaincre. Convaincre veut dire agir sur la façon de penser des gens à remettre en question leurs mentalités. Au cas où nous réussissons à les convaincre.

Je nous faisons tout le courage et la persévérance nécessaires pour gagner notre lutte commune pour cette cause noble qui est l'égalité des hommes et des femmes et l'élimination de toutes les formes de discrimination.

Je vous remercie de votre attention.